

Conditions et modalités d'inscription dans une Unité d'Initiation à la Formation et à et par la Recherche (IFR) : M1 et M2 - Master MEEF 1

Conditions d'inscription dans une unité d'Initiation à la Formation et à et par la Recherche (IFR)

- Les **redoublants M1 ou M2 2017 – 2018**, ajournés aux UE de recherche, n'ont pas à se réinscrire dans leur IFR.
 - ⇒ La réinscription est réalisée par le service Master MEEF 1, dans la même IFR (si l'inscription administrative de l'étudiant a bien été validée par le service de la Scolarité pour l'année en cours).
- Les **étudiants inscrits en 2017-2018 dans une IFR en M1 MEEF 1 à l'ÉSPÉ de l'Académie de Créteil et qui passent en M2 MEEF 1 (EFS et non EFS)** n'ont pas à s'inscrire dans une IFR.
 - ⇒ La réinscription est réalisée par le service Master MEEF 1 dans la même IFR (si l'inscription administrative de l'étudiant a bien été validée par le service de la Scolarité pour l'année en cours).

Dans ces deux cas, les étudiants doivent OBLIGATOIREMENT compléter la fiche de renseignements administrative et pédagogique via la base dédiée.

- Les **étudiants inscrits en M1 en contrat pédagogique en 2017-2018 et titulaires uniquement d'un BAC+4 et obligés de valider la deuxième année de Master MEEF 1** (formation diplômante), mais non-inscrits dans une IFR ou inscrits dans une IFR et ayant obtenu zéro dans les deux UE.
 - ⇒ Les étudiants doivent s'inscrire en ligne dans une IFR, via la base dédiée (si l'inscription administrative de l'étudiant a bien été validée par le service de la Scolarité pour l'année en cours).
- **Les nouveaux M1 et M2 2018-2019** qui n'étaient pas inscrits à l'ÉSPÉ de l'Académie de Créteil en 2017-2018.
 - ⇒ Les étudiants doivent s'inscrire en ligne dans une IFR, via la base dédiée (si l'inscription administrative de l'étudiant a bien été validée par le service de la Scolarité pour l'année en cours et si il/elle n'a pas obtenu officiellement d'équivalences pour les 2 UE de recherche de chaque niveau de diplôme).

Nous invitons les étudiants qui doivent s'inscrire dans une IFR :

- à consulter, dès maintenant, les brochures M1 ou M2, mises en ligne sur le site Web de l'ÉSPÉ de l'Académie de Créteil : <http://espe.u-pec.fr/formation/devenir-professeur-des-ecoles/>
- à participer à la journée de présentation des IFR organisée sur le site ÉSPÉ de Bonneuil, le mercredi 19 septembre 2018 (M1/M2) de 10h à 16h.

Modalités d'inscription dans une unité d'Initiation à la Formation et à par la Recherche (IFR)

Période de campagne d'inscription en IFR dans la base dédiée :

du mercredi 26 septembre 2018 à partir de 8h jusqu'au dimanche 30 septembre (minuit).

Les cours débuteront le mercredi 3 octobre 2018 pour la modalité présentielle : le matin pour les M1 et l'après-midi pour les M2 et pour la modalité semi-distancielle et FAD de Torcy, la date sera transmise par les responsables d'IFR.

Procédure d'inscription à suivre obligatoirement :

1. cliquer sur le lien : <http://master1d.creteil.iufm.fr/>
2. sélectionner le niveau de master
3. sélectionner son nom dans le menu déroulant
Si votre nom n'apparaît pas dans le menu déroulant, cela signifie que vous n'êtes pas encore inscrit dans la base Apogée (base scolarité). Vérifier auprès de la scolarité que votre inscription administrative est bien finalisée. Vous devez retourner régulièrement sur la base dédiée pour vérifier que votre nom apparaît et rentrer votre choix tant que celle-ci est ouverte.
4. saisir votre mot de passe : numéro d'étudiant (uniquement les chiffres).
5. renseigner la fiche de renseignements administratifs et pédagogiques (**OBLIGATOIRE** : vous ne pourrez pas valider le choix de votre IFR tant que la fiche de renseignements ne sera pas complétée).
6. choisir l'IFR et valider. **Vous ne pourrez sélectionner qu'une IFR dans la base dédiée.**

Si la validation est rejetée, c'est que l'effectif maximum du groupe est atteint. Vous devez donc sélectionner une autre IFR. Dans cette éventualité, nous vous conseillons, avant de vous connecter, de repérer trois à quatre IFR parmi l'offre de formation, qui seraient susceptibles de vous intéresser.

Procédure à suivre pour les étudiants qui n'ont pu s'inscrire dans une IFR à l'issue de la campagne d'inscription en IFR

À la fermeture de la base et uniquement à cette date, les étudiants concernés devront prendre contact avec le service master MEEF1 (masterpremierdegre@u-pec.fr) en indiquant les raisons pour lesquelles ils n'ont pu s'inscrire et en donnant les informations suivantes dans le corps du mail :

- Titre du mail : inscription en IFR – MEEF 1 – M1 ou M2 (préciser)
- Raisons évoquées :
- Niveau de master MEEF 1 :
- Numéro étudiant si disponible :
- Modalité de formation : diplômante ou contrat pédagogique (*sélectionner*)
- Nom d'usage de l'étudiant :
- Nom de famille :
- Prénom :
- N° de téléphone :
- Site de formation :
- Groupe :
- **Vœux (3 à 4 différents), par ordre de préférence :**

Vœu 1	Vœu 2	Vœu 3	Vœu 4
N° IFR (en entier - ex : 10.N3)	N° IFR (en entier - ex : 8.1)	N° IFR (en entier - ex : 11.D)	N° IFR (en entier - ex : 36.N)
Intitulé	Intitulé	Intitulé	Intitulé